



**DATE DE
CONVOCATION
22 JANVIER 2026**

**DATE D'AFFICHAGE
22 JANVIER 2026**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**
EN EXERCICE : **21**
PRESENTS : **18**
VOTANTS : **19**

Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le

ID : 003-210301388-20260126-DM1BUDGET2026-DE

S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-six**

Le Vingt-Six Janvier à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN.
Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES.
Mme PÉRICHON. M. HUSSON. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- **M. ROUSSILHE, pouvoir à M. GANTHER.**

Absents :

- **Mme VAZ,
- M. MARTIN.**

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

**OBJET : DÉCISION
MODIFICATIVE N°1 AU
BUDGET 2026.**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que des virements de crédits s'imposent. Il les soumet à l'assemblée pour approbation.

– BUDGET PRINCIPAL LAPALISSE n°13800 (n°1) :

Suite à la transmission par le SGC de Vichy de l'état de provisionnement des créances douteuses à passer sur l'exercice 2026, il convient d'ajouter des crédits budgétaires au compte 6817.

Section de fonctionnement – Dépenses :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
60628 / 011	Autres fournitures non stockées	60 000,00	- 500,00	59 500,00
6817 / 68	Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	100,00	+ 500,00	600,00
	TOTAL		0,00	

– BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT LAPALISSE n°13803 (n°1) :

Suite à la mise à jour de la nomenclature comptable M49 au 1er janvier 2026 entraînant la suppression des chapitres 020 « Dépenses imprévues – section d'investissement » et 022 « Dépenses imprévues – section de fonctionnement », il convient d'effectuer quelques réajustements de crédits budgétaires.

....

Section de fonctionnement – Dépenses :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
022 / 022	Dépenses imprévues	5 000,00	- 5 000,00	0,00
618 / 011	Divers	0,00	+ 5 000,00	5 000,00
	TOTAL		0,00	

Section d'investissement – Dépenses :

Article / Prog.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
020 / 020	Dépenses imprévues	15 000,00	- 15 000,00	0,00
2315 / 91	Études préalables aux travaux tranche 1	155 000,00	+ 15 000,00	170 000,00
	TOTAL		0,00	

Suite à la mise à jour de la nomenclature comptable M49 au 1er janvier 2026 entraînant la suppression de l'article 777 « Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat », il convient d'effectuer quelques réajustements de crédits budgétaires.

Section de fonctionnement – Recettes :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
777 / 042	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	47 400,00	- 47 400,00	0,00
747 / 042	Quote-part des subventions d'investissement virée résultat exercice	0,00	+ 47 400,00	47 400,00
	TOTAL		0,00	

Section d'investissement – Dépenses :

Article / Prog.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
139111 / 042	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	16 920,00	- 16 920,00	0,00
139111 / 042	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	0,00	+ 16 920,00	16 920,00
13912 / 042	Sub. équipt cpte résult. Régions	150,00	- 150,00	0,00
13912 / 042	Sub. équipt cpte résult. Régions	0,00	+ 150,00	150,00
13913 / 042	Sub. équipt cpte résult. Départements	19 900,00	- 19 900,00	0,00
13913 / 042	Sub. équipt cpte résult. Départements	0,00	+ 19 900,00	19 900,00
139188 / 042	Sub. équipt cpte résult. Autres. Des tiers	10 430,00	- 10 430,00	0,00
139188 / 042	Sub. équipt cpte résult. Autres. Des tiers	0,00	+ 10 430,00	10 430,00
	TOTAL		0,00	

- BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR À LAPALISSE n°13804 (n°1) :

Suite à la mise à jour de la nomenclature comptable M4 au 1er janvier 2026 entraînant notamment la suppression de l'article 7741, il convient d'effectuer un réajustement des crédits budgétaires.

Section de fonctionnement – Recettes :

Article / Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
7741 / 77	Subvention exceptionnelle collectivité de rattach	25 000,00	- 25 000,00	0,00
741 / 74	Subvention d'exploitation de la collectivité de rattach	0,00	+ 25 000,00	25 000,00
		TOTAL	0,00	

Compte tenu des montants des marchés de travaux notifiés aux entreprises et du fait que la subvention ADEME Fonds chaleur ne sera encaissée qu'en 2027, il convient de réajuster les crédits budgétaires comme suit :

Section d'investissement – Dépenses :

Article / Prog.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
2315 / 10	Ingénierie et études	149 200,70	+ 6 475,17	155 675,87
2315 / 11	Réseau, sous stations et chaufferie silo	1 588 290,00	- 251 290,00	1 337 000,00
2315 / 12	Process biomasse + équipts techniques chaufferie	1 336 710,00	- 88 710,00	1 248 000,00
16878 / NI	Remboursement avance remboursable	0,00	+ 244 324,13	244 324,13
		TOTAL	- 89 200,70	

Section d'investissement – Recettes :

Article / Prog.	Libellé	Crédits ouverts	Nouveaux crédits	Total crédits
13188 / 10	Ingénierie et études	97 203,00	- 97 203,00	0,00
13188 / 11	Réseau, sous stations et chaufferie silo	641 141,00	- 641 141,00	0,00
13188 / 12	Process biomasse + équipts techniques chaufferie	539 586,00	- 539 586,00	0,00
1641 / NI	Emprunts en euros	1 646 270,70	+ 1 188 729,30	2 835 000,00
		TOTAL	- 89 200,70	

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les virements de crédits présentés et regroupés sous la Décision Modificative N°1 au Budget 2026.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture

de VICHY, le

27 JAN. 2026

Le Maire,

Publié ou Notifié

le : **27 JAN. 2026**

Accusé de réception de la télétransmission

le :

